



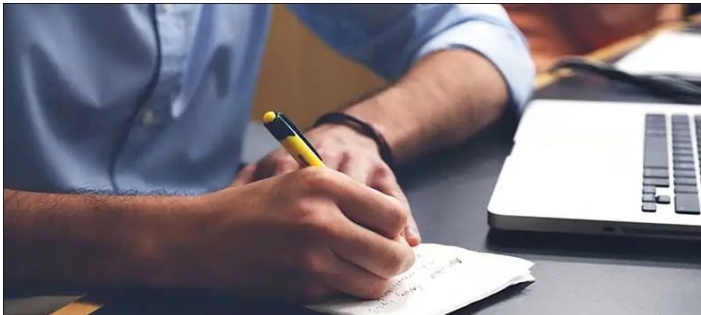
FO demande si la désinsertion professionnelle a connu une augmentation. L'assistance sociale nous répond que ce phénomène persiste et s'amplifie. Le médecin du travail est informé de tout arrêt de travail supérieur à 3 semaines par RH. Les maladies psychiques touchent tous les âges contrairement à avant. Elles nécessitent la mise en place de thérapies et d'un accompagnement pour les agents touchés. Cela passe par des bons cofinancés FS et CDAS pour une consultation chez un psychologue et éventuellement pour la suite des soins, une aide financière de la mutuelle et des services sociaux.

FO observe que, en 2019 et 2022, les violences sexistes et sexuelles étaient très présentes mais qu'elles ont complètement disparu pour 2023. Est-ce encore une priorité aux Finances? Sur les sujets climatiques, le syndicat a la sensation désagréable que le ministère se donne bonne conscience pour pas cher en s'acquittant d'un bref paragraphe en fin de note.

Sur le point des violences sexistes et sexuelles (VSS), le Président rappelle que les informations sont toujours disponibles. L'ISST indique que les anciennes notes sont toujours valables. FO considère que le sujet aurait mérité un point à part entière dans la note d'orientations.



## Élection du secrétaire de la formation spécialisée



En l'absence de règlement, l'élection « officielle » du secrétaire de la FS ne peut avoir lieu. Après demande de l'administration, FO se propose comme secrétaire de séance pour les représentants du personnel.

## Examen des accidents de services et de trajets

3 accidents de service sans arrêt de travail



## Examen des fiches de signalement

Quatre de ces fiches ont fait l'objet d'un courrier, par la Direction, aux auteurs des faits. Deux fiches se sont soldées par un signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, déposées auprès du Procureur de la République. À ce jour, les instructions sont en cours.



## Suivi des registres santé et sécurité au travail

Trois mentions ont été portées à la connaissance de l'assistante de prévention.

S'agissant de la problématique du ménage au SGC CAM, de nouvelles procédures de gestion et de contrôle sont mises en œuvre avec la coopération de l'INSEE.

FO fait part d'une observation des collègues de l'ESI de la Parlette : au rez-de chaussée du bâtiment, les sols sont constitués de dalles sur plots qui se décollent, peuvent bouger et qui tiennent pour certaines avec de l'adhésif.

Le président indique qu'il va se mettre en rapport avec l'utilisateur du site pour l'informer que des travaux ne peuvent être envisagés.



## Bilan de l'utilisation des crédits du budget 2022

Sur 226 731 € de crédit délégué, 226 694 € ont été utilisés.

## Examen des propositions de formation de 2023

Les crédits disponibles s'élèvent à 14 924 €.

Outre les formations classiques (manipulation extincteurs, sauveteur secouriste du travail...), de nouvelles vont être proposées en 2023 :

->gestion du stress, santé du dos, prévention santé oculaire.

Le budget global calculé est de 20 035 €. La fongibilité asymétrique des crédits permet leur financement intégral.



## Examen des propositions d'actions en 2023

Les actions concernent principalement du matériel prescrit par le médecin du Travail ou l'ISST.

Les délégués FO ont décidé de ne plus accepter le financement de dépenses réglementaires telles les vérifications électriques ou les plans d'évacuations, il s'agit de dépenses annuelles et obligatoires pour les premières et qui, dans les deux cas ont trait au batimentaire.

## Présentation de la mise en place du WIFI sur les sites de Thiers et Riom

Dans la continuité des précédentes installations, dans deux salles à la Direction, les sites de Thiers et de Riom vont être équipés.

Toute personne ayant un dispositif d'implants médicaux devront se signaler auprès du médecin de Travail. Des affiches seront apposées pour la prévention.



## Suivi de la prévention du risque de radon à l'antenne de Montaigut en Combraille

Le second rapport de l'expertise Radon a révélé des taux élevés dans certaines parties du bâtiment. La Direction a informé la Mairie de Montaigut, propriétaire des murs, des conclusions du rapport. La Direction est, à ce jour, toujours en attente de la réponse. Les agents seront conviés à une vision conférence avec le technicien de la société qui est intervenu, les organisations syndicales pourront, elles aussi y assister.



## Présentation de la circulaire n°6392/G du 08/02/2023 sur la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État.

L'État veut rationaliser son parc immobilier au vu du développement important du télétravail, de la dématérialisation et des enjeux climatiques très en vogue. Cette démarche s'inscrit dans un temps long et nécessitera des crédits importants que, pour l'instant, l'État ne dispose pas.

## Questions diverses

Les délégués **FO** interpellent l'Administration sur la situation des agents C qui vont rentrer en formation le 15 mai prochain. Il ne faut pas que la situation désastreuse de l'année précédente se renouvelle, à savoir une paye au 30 juin et des agents obligés de demander des colis alimentaires aux Services Sociaux pour pouvoir simplement vivre.

Au moment où le manque d'attractivité de la DGFIP est prégnant, voir des collègues commencer leur carrière à 1,08 % du SMIC et contraints de solliciter l'aide sociale est INADMISSIBLE.

Nos propos sont appuyés par Mme Laignel, assistante sociale.

La Direction nous indique que Bercy a pris des dispositions pour que cette situation ne se renouvelle pas.

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!  
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!**

Les élus en FS du CSAL :

Titulaires → Christine PEREIRA – Jean-Marc LE FAY

Suppléants → Marie José VIEITEZ – Loïc ROBOTA

FO-DDFIP63 :

ESI La Parlette - 17 Rue de la Parlette - 63000 Clermont-Ferrand